

15 avril 1992

Confidentiel

Texte définitif

(Traduction)

PROCES-VERBAL  
DE LA 264ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS  
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES  
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
  
TENUE A BALE, LE MARDI 10 MARS 1992, A 9 H 30

---

## Table des matières

	<u>Page</u>
I.	Approbation du procès-verbal de la 263ème séance ..... 1
II.	Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE
	1. Exposé de M. Saccomanni, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance) ..... 1
	2. Discussion par le Comité ..... 2
III.	Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de février et des premiers jours de mars 1992 ..... 4
IV.	Adoption du Rapport annuel
	1. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants .... 4
	2. Discussion par le Comité ..... 4
V.	Travail préparatoire au passage à la phase finale de l'UEM
	1. Fonctions et structure de l'IME ..... 5
	a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants .... 5
	b) Discussion par le Comité ..... 7
	2. Statut des membres du personnel du Secrétariat ..... 7
	a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants .... 7
	b) Discussion par le Comité ..... 8
	3. Mandat pour un Groupe de travail ad hoc sur "l'impression et l'émission d'un billet de banque européen" .... 9
	a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants .... 9
	b) Discussion par le Comité ..... 9
VI.	Compensation de l'Écu ..... 11

VII.	Autres questions relevant de la compétence du Comité	
1.	Dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs et le FECOM en 1991 et estimations des dépenses pour 1992 ...	11
a)	Exposé de M. Rubio, Président du Comité d'affaires financières .....	11
b)	Discussion par le Comité des Gouverneurs .....	12
2.	Réunion du Président avec le Parlement européen .....	13
3.	Démarches des syndicats du personnel .....	13
4.	Contact avec le Gouverneur de la Sveriges Riksbank ....	13
VIII.	Date et lieu de la prochaine séance .....	13

\* \* \*

La liste des participants est jointe en annexe.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Christodoulou en tant que nouveau membre du Comité.

I. Approbation du procès-verbal de la 263ème séance

Le Comité approuve le procès-verbal de la 263ème séance.

II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:

- Préparation par le Sous-Comité de politique des changes (surveillance);
- Graphiques et tableaux préparés par le Secrétariat.

1. Exposé de M. Saccomanni, Président, Sous-Comité de politique des changes (surveillance)

De l'avis du Groupe de surveillance la hausse de 6,5% du dollar EU à l'égard du deutsche mark au cours du mois écoulé traduit une tendance susceptible de se poursuivre ces prochains temps. Le dollar EU est toujours considéré comme sous-évalué par les marchés et le sentiment prévaut que la récession aux Etats-Unis a dépassé le point le plus bas. Un abaissement des taux d'intérêt n'est donc pas envisagé; en fait, les taux de l'eurodollar ont tendance à se raffermir et les gestionnaires de portefeuilles semblent acheter des dollars pour couvrir leurs positions courtes.

En ce qui concerne le yen japonais, une forte pression s'est exercée sur la Banque du Japon pour l'amener à réduire le taux d'escompte; cependant, même dans ce cas, la tendance du yen demeurera incertaine puisque influencée par des facteurs politiques.

Au sein du SME, les conditions sont restées stables et les écarts de taux d'intérêt par rapport au deutsche mark ont diminué en moyenne de 0,5 point, à 1% environ. Quelques interventions à l'achat, principalement de deutsche marks et d'Écus privés, ont été effectuées par l'Italie, le Portugal et l'Irlande. L'écart entre l'Écu privé et l'Écu panier s'est maintenu en grande partie à l'intérieur d'une fourchette inférieure à 0,1 point. En ce qui concerne les diverses monnaies, le deutsche mark a été relativement faible, en raison surtout de l'évolution des négociations salariales, notamment dans les secteurs bancaire et public où les

revendications se situent toujours aux alentours de 9,5%. L'économie réelle en Allemagne demeure assez faible en dépit de quelques signes d'amélioration révélés par les chiffres récents sur la production industrielle et le niveau des commandes. Aucune modification de la politique monétaire n'est envisagée en Allemagne eu égard au taux actuel d'inflation et à la persistance d'une forte expansion de M3. Le franc français a abandonné le plancher de la bande étroite au sein du mécanisme de change du SME en raison des bonnes performances réalisées en particulier dans le domaine de l'inflation et de la balance des paiements. Les taux d'intérêt demeurent fermes en France et aucune modification de la politique monétaire n'est prévue. Le recul de la couronne danoise est lié en grande partie au débat politique sur la ratification du Traité de l'UEM. Dans la bande large du mécanisme de change du SME, quelques tensions se sont manifestées entre la livre sterling et la peseta espagnole, et les banques centrales des deux pays ont procédé à des interventions modérées aux limites. En Espagne, les taux d'intérêt ont été abaissés de 25 points de base compte tenu des résultats obtenus en matière d'inflation et en vue d'atténuer la vigueur de la peseta. Il n'est toutefois pas envisagé d'assouplir davantage la politique monétaire. La décision récente de libérer totalement les mouvements de capitaux n'a guère eu d'incidence sur la monnaie espagnole. Au Royaume-Uni, les conditions du marché ont été influencées par des anticipations concernant le budget; alors que l'économie britannique reste anémique et que l'inflation a reculé davantage que prévu, la plupart des opérateurs s'attendent à une orientation plus expansionniste de la politique budgétaire.

## 2. Discussion par le Comité

M. Leigh-Pemberton déclare que, à l'exception du pétrole et du gaz, la production au Royaume-Uni a reculé ces six derniers trimestres et les indications fournies par les données récentes ne permettent guère de conclure qu'une reprise est en cours. Certains s'attendent à ce que le chancelier présente un "budget électoral", mais l'ajustement budgétaire sera probablement modéré. Le budget devra être rapproché des projets de dépenses du gouvernement publiés traditionnellement au mois de novembre. Bien que le besoin de financement de l'Etat pour l'exercice en cours dépasse les prévisions initiales, il ne se situera toutefois pas à un niveau inacceptable par rapport au PNB. Il sera sensiblement plus élevé

l'année suivante, ce qui pourra être accepté étant donné la durée de la récession au Royaume-Uni, pour autant que le gouvernement maintienne sa stratégie initiale de budget en équilibre sur le moyen terme. En outre, une pression considérable s'exerce en faveur d'un abaissement des taux d'intérêt; une telle mesure est toutefois entravée par deux contraintes: tout d'abord, la livre sterling s'est située pendant quelque temps à sa limite par rapport à la peseta espagnole dans la bande large du mécanisme de change du SME; ensuite, et plus immédiatement, il conviendra d'apprécier la réaction du marché à l'annonce d'une augmentation du besoin de financement. Ce n'est qu'à partir du moment où soit le budget, soit l'annonce d'élections imminentes atténuera les incertitudes qui caractérisent la situation actuelle au Royaume-Uni qu'un assouplissement de la politique monétaire sera possible.

M. Schlesinger convient que des indications du début de 1992 donnent à penser que la situation économique allemande est en voie d'amélioration, mais les perspectives sur l'année demeurent incertaines. La situation budgétaire en particulier suscite des préoccupations. Si les dépenses budgétaires ordinaires ont été réduites, les dépenses spéciales telles que l'aide à la Treuhand sont en augmentation. A noter en outre que le niveau de la taxe à la valeur ajoutée a été relevé de 1 point, à 15%, en 1993. Bien que la réaction au Traité de Maastricht ait été relativement critique en Allemagne, l'opposition parlementaire s'est déclarée favorable à sa ratification et prête à approuver également les deux amendements qu'il convient d'apporter à la constitution de l'Allemagne. Ces amendements permettront à des étrangers originaires d'autres pays de la Communauté de participer aux élections municipales et prévoient le transfert de fonctions actuelles de la Bundesbank à la BCE. Les partis de l'opposition ont néanmoins souligné la nécessité d'améliorer le Traité, y compris les divers aspects de l'union politique, et de consulter le parlement allemand avant de remplacer le deutsche mark par une monnaie européenne unique.

Le Président déclare que les autorités danoises envisagent de modifier les instruments de leur politique monétaire et qu'il fournira le moment venu des détails écrits à ce sujet aux membres du Comité.

III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de février et des premiers jours de mars 1992

Le Comité adopte ce rapport, qui sera transmis aux Ministres des Finances de la CEE selon la procédure habituelle.

IV. Adoption du Rapport annuel

1. Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants ont accueilli avec satisfaction le projet de Rapport annuel et ont remercié le Secrétariat/Unité économique ainsi que le groupe chargé de la mise au point finale du texte pour leur travail. De légères modifications d'ordre rédactionnel ont été acceptées par les Suppléants, y compris l'élimination des mesures quantifiées de dispersion des tableaux du chapitre consacré aux évolutions économiques et à la mise en oeuvre de la politique monétaire. Un point reste néanmoins à régler relatif à la première phrase en bas de la page 49 du Rapport, qui commence: "At the start of Stage Three, the conversion rates at which participating currencies shall be irrevocably fixed and at which the ECU shall be substituted for those currencies shall be adopted ...". Bien que le projet utilise la langue du Traité, le Suppléant allemand se prononce en faveur de l'élimination de la phrase du fait qu'elle n'est pas étroitement liée aux caractéristiques institutionnelles examinées dans le chapitre. D'autres Suppléants préfèrent garder cette phrase, car ils souhaitent faire référence au rôle de l'Écu dans la troisième étape. Enfin, les Suppléants sont convenus de la nécessité de revoir la procédure d'élaboration des traductions avant la production du prochain Rapport annuel.

2. Discussion par le Comité

Se référant à la page 45, M. Schlesinger propose d'éliminer le paragraphe suivant: "Looking ahead, the amendments to the Treaty ... which confirmed the metamorphosis of the ECU into the single currency of the Community, have generally been well received by markets and have underpinned confidence in the future development of ECU markets". En fait, une assez grande incertitude subsiste sur le marché quant aux modalités de

la transition des monnaies nationales vers l'Écu. En outre, il a deux objections à l'encontre du paragraphe mentionné par M. Rey. Premièrement, il n'est pas à sa place étant donné que le reste de la section traite des questions institutionnelles. La deuxième objection a trait au débat actuellement en cours en Allemagne sur la signification réelle de l'"Écu".

Au terme de quelques discussions, le Comité convient d'éliminer l'ensemble du paragraphe de la page 45 mentionné par M. Schlesinger et de remplacer la phrase de la Section III de la première partie à la page 49 par le texte intégral de l'article 1091(4).

S'agissant de la présentation du Rapport, le Président déclare que le Comité doit décider de la date de publication et de la question des relations avec la presse.

M. Rey indique que chaque banque centrale s'occupera des relations avec la presse dans son propre pays. Après réception du texte définitif du Rapport du Secrétariat, la banque centrale en question enverra des exemplaires à la presse sous embargo. Il a été demandé qu'aucun exemplaire sous embargo ne parvienne à la presse avant le 9 avril 1992 en fin de soirée en vue de s'assurer qu'aucune fuite ne se produise avant les élections générales au Royaume-Uni.

M. Christophersen félicite le Comité et le Secrétariat du travail qu'ils ont accompli en élaborant le Rapport. Il suggère que le Président le présente au Conseil ECOFIN, éventuellement lors de la séance de mai.

En ce qui concerne la communication à la presse, le Comité convient que le Président présente le Rapport dans le cadre d'une conférence de presse.

Le Président invite le Secrétariat à prendre les dispositions requises pour qu'il puisse tenir une conférence de presse à la BRI le 14 avril 1992.

M. Christophersen propose d'y inviter les journalistes qui assistent aux sessions du Parlement européen.

## V. Travail préparatoire au passage à la phase finale de l'UEM

### 1. Fonctions et structure de l'IME

#### a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants ont examiné les fonctions et la structure de l'IME sur la base de trois notes, rédigées respectivement par M. Borges

(fonctions de politique monétaire), M. Lagayette (tâches à accomplir en relation avec l'Écu) et le Secrétariat (fonctions opérationnelles). Si de vastes convergences de vues se sont dégagées parmi les Suppléants, un certain nombre de questions requièrent des éclaircissements complémentaires; les Suppléants prépareront un rapport écrit pour la séance des Gouverneurs du mois d'avril.

L'accord s'est réalisé sur certains points. Les banques centrales nationales demeureront responsables de la politique monétaire au cours de la deuxième phase et l'IME agira comme catalyseur pour toutes les mesures préparatoires à la phase finale. La structure de l'IME devra tenir compte des priorités retenues tout en faisant preuve de souplesse.

Pour ce qui est des fonctions de l'IME, celles qui portent essentiellement sur des activités de recherche sont les moins controversées. Dans le domaine de la politique monétaire, l'IME prendra à son compte le rôle de coordination du Comité des Gouverneurs, tout en élaborant les instruments et procédures nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique monétaire unique dans la dernière phase. Plusieurs fonctions connexes ont également été identifiées, y compris l'évaluation des techniques d'intervention sur le marché monétaire, l'harmonisation des pratiques comptables et la collecte de statistiques. L'IME interviendra aussi dans l'activité relative aux systèmes de paiement et aux billets de banque et exercera des fonctions de conseil.

Les responsabilités de l'IME pour "superviser le développement de l'Écu" pouvant s'apprécier différemment, un travail supplémentaire est nécessaire pour clarifier la portée de ses fonctions à cet égard. En ce qui concerne le rôle de l'IME envers la compensation de l'Écu, ce point pourra être examiné à la lumière du prochain rapport du Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de paiement de la CE.

L'IME pourra également exercer des fonctions opérationnelles dans trois domaines. Premièrement, les fonctions du FECOM lui sont explicitement conférées. Deuxièmement, il est autorisé à détenir et à gérer des réserves en devises en qualité d'agent des banques centrales de la Communauté et à la demande de ces dernières. Il peut se révéler nécessaire de déterminer les conditions dans lesquelles l'IME pourra rendre ce service et d'évaluer la demande dans ce domaine, avant de se prononcer sur les implications de cette fonction. Troisièmement, l'IME disposera de ses propres ressources financières sous la forme d'une contribution forfaitaire des banques

centrales; les implications de cette méthode de financement devront être clarifiées.

Enfin, les Suppléants devront aborder la question des priorités à établir en ce qui concerne à la fois le travail à entreprendre d'ici le 1er janvier 1994 et la structure de l'IME elle-même.

b) Discussion par le Comité

Etant donné qu'un rapport écrit des Suppléants sera examiné à la séance d'avril, le Comité estime prématuré d'entamer une discussion à ce stade.

2. Statut des membres du personnel du Secrétariat

a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants ont procédé à un bref échange de vues sur le statut des membres du personnel du Secrétariat sur la base d'une note préparée par le Secrétaire Général à la demande des Gouverneurs.

Les Suppléants ont constaté que la plupart des contrats expireront au milieu de 1993, ce qui risque de provoquer une brutale rupture dans le soutien fourni au Comité des Gouverneurs si rien n'est fait pour assurer la continuité. A cette fin, il peut être envisagé d'étaler dans le temps le départ des membres du personnel détachés par les banques centrales et la BRI. Toute modification des contrats devra être effectuée en accord avec les personnes concernées et les institutions qui les ont détachées; de plus, les contrats temporaires des personnes recrutées sur le marché peuvent être renouvelés.

Par ailleurs, en cas de renouvellement des contrats existants et de ceux conclus pour les nouveaux membres du personnel temporaires, il importe de tenir compte de la durée de l'emploi. Juridiquement, il n'est pas possible d'engager l'IME avant sa création, mais le problème pourra être résolu si, lors du renouvellement des contrats existants ou de la conclusion de nouveaux contrats, un "engagement moral" est pris à l'égard des membres du personnel en ce qui concerne la possibilité de faire partie de l'IME. Certains Suppléants estiment néanmoins qu'il convient de donner au personnel en cause une idée approximative des conditions d'emploi en liaison avec l'IME; l'examen de ce point ne devra donc pas être différé trop longtemps.

En outre, les ressources actuelles du Secrétariat/Unité économique sont pleinement utilisées et il n'y a plus de marge pour soutenir convenablement le travail additionnel requis par la préparation du passage à la phase finale. Les Suppléants sont d'accord pour estimer que le Secrétariat devra être élargi. Le Secrétaire Général souligne que toute expansion devra être combinée avec la mise en place d'un organigramme plus structuré en vue de faciliter la gestion et l'administration. Cette structure, modeste, devra comprendre trois sections (Secrétariat général, Unité économique, Statistiques et systèmes d'information); chacune d'elles devra avoir à sa tête un membre de haut rang, le Secrétaire Général détenant la responsabilité globale. Cette structure ne devra pas préjuger de l'organisation future de l'IME.

En ce qui concerne les mesures à prendre, les Suppléants recommandent de demander au Secrétaire Général d'étudier qui, parmi les divers membres du personnel et leurs institutions d'origine, serait intéressé par une modification de son contrat. Il devra ensuite faire une proposition sur la dimension souhaitable du Secrétariat et son organisation structurelle.

b) Discussion par le Comité

Le Président propose d'accepter les recommandations des Suppléants et d'inviter le Secrétaire Général à effectuer une étude des desiderata du personnel actuel du Secrétariat. A cette fin, il serait utile que le Comité exprime son opinion sur la demande d'engagement moral.

M. Tavares Moreira déclare que si le Comité des Gouverneurs est en mesure de conclure des contrats, tous les droits et obligations du Comité, y compris ceux relatifs au personnel, seront transférés à l'IME.

M. Baer précise que, comme le Comité n'a pas de personnalité juridique, il n'est pas en mesure de conclure des contrats; en fait, tous les contrats ont été signés par la BRI au nom du Comité. La BRI ne peut guère s'engager au-delà du 1er janvier 1994, date à laquelle le Comité devra être dissous. Pour cette raison, une certaine forme d'engagement moral de la part des Gouverneurs d'offrir une option pour la deuxième phase sera dans l'intérêt des membres actuels et futurs du personnel.

Au terme d'une brève discussion supplémentaire, le Comité convient de conférer un engagement moral au personnel du Secrétariat en ce qui concerne sa situation à l'égard de la deuxième phase. Le Secrétaire Général est invité à étudier qui, parmi les divers membres du personnel et

leurs institutions d'origine, serait intéressé par une modification de son contrat et à faire une proposition sur la dimension souhaitable du Secrétariat et sur sa structure.

3. Mandat pour un Groupe de travail ad hoc sur "l'impression et l'émission d'un billet de banque européen"

a) Exposé de M. Rey, Président, Comité des Suppléants

Les Suppléants ont examiné le projet de mandat pour un Groupe de travail ad hoc sur "l'impression et l'émission d'un billet de banque européen" ("Groupe") préparé par le Secrétariat sur la base de la lettre adressée par le Président Duisenberg le 27 février 1992 au Président du Comité des Gouverneurs. S'il est admis que les questions que devra traiter le Groupe revêtent essentiellement une nature technique, d'importants aspects politiques doivent également être identifiés. Quelques Suppléants estiment que le Groupe devra probablement se réunir dans des compositions différentes selon la nature technique ou plus politique des questions examinées. Cependant, le texte du projet de mandat établit clairement que les questions relatives à l'interprétation du Traité ne relèvent pas de la compétence du Groupe et devront être traitées au niveau des Gouverneurs et des Suppléants.

b) Discussion par le Comité

M. Duisenberg admet que les mots "identify the policy implications" sont sensibles tout en soulignant que cela ne s'applique pas à la politique monétaire. Il constate que la conception et la fabrication d'un billet de banque prendra entre six et huit ans et impliquera des décisions pour d'importants investissements, voire des pertes en capital dans beaucoup de pays. Il estime qu'il pourra être utile d'éliminer le mot "policy".

Selon M. de Larosière, il est clair que le Groupe devra partir d'un certain nombre d'hypothèses pour effectuer son travail, en ce qui concerne notamment la conception, l'émission et le tri des billets de banque, toutes opérations qui comportent des implications politiques. L'activité du Groupe ne devra pas se limiter à des questions purement techniques de fabrication.

M. Schlesinger déclare que le Groupe devra se limiter à identifier un certain nombre de scénarios possibles. Il a le sentiment que

la référence aux implications politiques devra être éliminée étant donné qu'il appartient aux Gouverneurs de discuter de ces questions.

M. de Larosière est d'avis que le mot "identify" est important puisque les Gouverneurs auront besoin du Groupe pour identifier les problèmes en cause de façon que le Comité soit en mesure de prendre les décisions requises.

M. Leigh-Pemberton convient que le Groupe ne devra pas préjuger des décisions politiques. Celles-ci seront probablement prises après consultation entre les diverses banques centrales et leurs gouvernements nationaux respectifs étant donné que la question des billets de banque est très sensible pour les pouvoirs publics. En outre, le Groupe devra comprendre non seulement des experts en matière d'impression des billets, mais également des personnes possédant des connaissances techniques dans le domaine de l'émission, toutes ces compétences ne relevant pas nécessairement de la même personne. Enfin, il propose que l'activité du Groupe, qui revêtira une nature technique et préparatoire, s'effectue de manière discrète, du moins durant les premiers stades.

M. Doyle propose que le Président du Groupe présente des comptes rendus réguliers aux Gouverneurs sur les progrès accomplis plutôt que d'attendre la publication d'un rapport intérimaire au bout d'un an d'existence par exemple.

M. Ciampi indique que chaque banque centrale devra choisir comme représentant au Groupe la personne responsable de la mise en circulation des billets de banque, qui pourra être assistée de temps à autre d'un expert technique.

M. de Larosière déclare qu'il lui est difficile d'accepter la proposition tendant à axer essentiellement la composition du Groupe sur les caissiers principaux, puisqu'une des questions les plus délicates à traiter concerne le processus de fabrication. Le Groupe devra donc se montrer souple pour ce qui est de sa composition et comprendre des experts dans les domaines qui devront être examinés.

M. Schlesinger estime que cette question dépend de la situation dans chaque banque centrale et note qu'en Allemagne les billets de banque sont fabriqués par une société privée et une imprimerie d'Etat.

M. Rey déclare que le point souligné par M. Doyle a été évoqué lors de la discussion des Suppléants. Bien que le projet de mandat stipule que le Groupe devra présenter un rapport intérimaire au plus tard un an

après sa création, les Gouverneurs et les Suppléants sont libres d'inviter son Président à rendre compte périodiquement de la progression des travaux.

M. Duisenberg attire l'attention du Comité sur la proposition avancée dans sa lettre, préconisant le recrutement au Secrétariat d'un expert technique provenant de l'une des banques centrales.

Le Président déclare que le Président du Groupe sera autorisé à organiser le travail de ce dernier et à recourir par conséquent aux experts des banques centrales. Il invite les membres du Comité à réfléchir s'ils peuvent recommander un candidat susceptible de présider le Groupe et à lui faire parvenir dans ce cas de plus amples informations. Le Comité pourra soit procéder à un examen des candidats potentiels lors de la prochaine réunion, soit traiter cette question par écrit.

M. de Larosière estime que le Président du Groupe aura besoin de soutien logistique pour faire face à une lourde charge de travail. Il propose que, compte tenu de l'absence d'expertise dans ce domaine parmi les membres actuels du Secrétariat, cette question soit abordée dans le cadre de l'examen général des besoins de personnel du Secrétariat.

M. Baer confirme qu'il présentera quelques suggestions à cet égard à l'attention du Comité lors de la prochaine séance d'avril.

VI. Compensation de l'Écu

Se référant à la note du Secrétariat en date du 4 mars, le Président constate que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité

1. Dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs et le FECOM en 1991 et estimations des dépenses pour 1992 (note du Secrétariat en date du 18 février 1992)

a) Exposé de M. Rubio, Président du Comité d'affaires financières

Conformément à la Section 5.2 de la décision relative à son établissement, le Comité d'affaires financières a examiné le relevé des dépenses annuelles encourues par le Comité des Gouverneurs et le FECOM en 1991. Le montant total des dépenses se situe nettement dans les limites des estimations en dépit du fait que la création d'un Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de paiement de la CE a entraîné des dépenses imprévues

d'environ FS 430.000. Le Comité est d'avis que ce relevé est régulier et recommande son approbation par le Comité des Gouverneurs.

En ce qui concerne les prévisions pour 1992, le Comité reconnaît que les incertitudes liées au travail préparatoire pour le passage aux deuxième et troisième phases de l'UEM rendent difficile l'évaluation des dépenses probables pour l'exercice financier en cours; une estimation d'environ FS 5,2 millions a néanmoins été faite, soit un montant légèrement supérieur aux dépenses effectives de 1991. Cette hausse modeste est attribuable à un certain nombre de facteurs, y compris une meilleure information sur certaines catégories de dépenses qui avaient été surestimées dans les prévisions de 1991. Cependant, les frais de déplacement n'ont pas été ajustés à la baisse du fait que certaines dépenses encourues l'année précédente n'ont pas encore été facturées par la BRI. Par ailleurs, ce poste du budget peut s'accroître en 1992 en liaison avec les vols spéciaux pour le Comité des Gouverneurs.

L'estimation globale revêt cependant un caractère très approximatif; trois rubriques en particulier peuvent donner lieu à des dépassements. Premièrement, le coût total de la production et de la diffusion du Rapport annuel peut se situer aux alentours de FS 75.000 (sur la base de 7.000 exemplaires). Deuxièmement, le nombre des réunions des sous-comités et groupes ad hoc peut être sensiblement plus important; chaque réunion supplémentaire ajoutera FS 16.000 par jour pour l'interprétation (FS 22.500 pour deux jours). Troisièmement, il peut se révéler nécessaire d'élargir le Secrétariat/Unité économique en vue d'assurer un soutien adéquat au travail préparatoire concernant l'UEM; il conviendra de tenir compte également du besoin implicite de secrétaires, assistants de recherche et diverses autres dépenses supplémentaires. Sur la base de l'expérience avec le Groupe de travail ad hoc sur les systèmes de paiement de la CE, le coût du soutien apporté à un groupe de travail actif peut s'élever à quelque FS 850.000 par an. Globalement, ces trois facteurs peuvent accroître d'au moins FS 2 millions les dépenses, ce qui est nettement supérieur aux dépenses prévues pour 1992.

b) Discussion par le Comité des Gouverneurs

Le Comité approuve l'état des dépenses pour 1991 et les prévisions pour 1992. En ce qui concerne l'augmentation possible de ces dernières, le Président note qu'elle est liée à la dimension future du

Secrétariat. Il propose de revoir les prévisions de dépenses pour 1992 lorsqu'on disposera d'éléments plus précis.

2. Réunion du Président avec le Parlement européen

Le Président indique qu'il est invité à assister à une réunion d'un comité du Parlement européen sur les questions économiques et monétaires et la politique industrielle le 25 mars 1992.

3. Démarches des syndicats du personnel

Le Président informe qu'il a mis sur pied une réunion exploratoire avec M. Vanderschelde, Président du Comité permanent des syndicats du personnel des banques centrales européennes, et M. Jennings, Secrétaire Général de la Fédération internationale des employés de bureau et du personnel technique (FIET) à Copenhague le 31 mars 1992. Il rendra compte au Comité de cette réunion lors de la prochaine séance d'avril.

4. Contact avec le Gouverneur de la Sveriges Riksbank

Le Président déclare que M. Dennis, Gouverneur de la Sveriges Riksbank, lui a fait savoir qu'il enverra un mémorandum au sujet de la possibilité d'établir des relations plus étroites entre la couronne suédoise et les monnaies du SME. Ce document sera distribué aux membres du Comité dès sa réception.

M. Rey indique que cette question doit être examinée par le Comité monétaire lors de sa prochaine réunion, le jeudi suivant.

M. Christophersen déclare que M. Dennis envisage de rencontrer M. Delors et lui-même dans un proche avenir pour examiner cette question.

Au terme de nouvelles discussions, le Comité convient que cette question nécessite un examen complémentaire après réception du mémorandum de M. Dennis.

VIII. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité des Gouverneurs se tiendra à Bâle, le mardi 14 avril 1992, à 9 h 30.

264ème SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS

LE 10 MARS 1992

---

Sont présents:

Président du Comité des Gouverneurs	M. Hoffmeyer
Banque Nationale de Belgique	M. Verplaetse
	M. Rey*
	M. Michielsens
Danmarks Nationalbank	Mme Andersen
	M. Hansen
Deutsche Bundesbank	M. Schlesinger
	M. Tietmeyer
	M. Rieke
Banque de Grèce	M. Christodoulou
	M. Papademos
	M. Karamouzis
Banco de España	M. Rubio
	M. Linde
	M. Durán
Banque de France	M. de Larosière
	M. Lagayette
	M. Cappanera
Central Bank of Ireland	M. Doyle
	M. Coffey
	M. Reynolds
Banca d'Italia	M. Ciampi
	M. Dini
Institut Monétaire Luxembourgeois	M. Jaans
Nederlandsche Bank	M. Duisenberg
	M. Szász
	M. Bakker
Banco de Portugal	M. Tavares Moreira
	M. Borges
	M. Bento
Bank of England	M. Leigh-Pemberton
	M. Crockett
	M. Foot
Commission des Communautés européennes	M. Christophersen
	M. Pons
Président du Sous-Comité de politique des changes	M. Saccomanni
Secrétariat du Comité des Gouverneurs	M. Baer
	M. Scheller
	M. Jenkinson

---

\* Président du Comité des Suppléants